

Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) - Option B Scientifique

Objectifs

Vous souhaitez faire évoluer votre carrière ou simplement attester de votre niveau de culture générale ?

Passer le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaire !

Le **DAEU** est l'équivalent du baccalauréat.

Il permet aux personnes d'obtenir un diplôme général de niveau IV et ainsi, accéder aux mêmes droits que les bacheliers :

- > Poursuivre des études dans l'enseignement supérieur,
- > Passer des concours nécessitant ce niveau de diplôme.

ORGANISATION DE LA FORMATION

> **Formation modulaire** : 4 matières à valider.

Vous pouvez suivre les 4 matières et valider le diplôme sur 1 année, ou vous inscrire à 1 ou plusieurs matières par an, dans la limite de 4 ans.

> **En cours du soir ou à distance** pour s'adapter à vos contraintes de vie.

DUREE

1 à 4 ans

60h : formation par matière

Plus d'infos sur notre site internet :

www.univ-brest.fr/fc

Onglet > FORMATIONS > Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

Public cible

- > Vous n'avez pas obtenu de diplôme de niveau IV,
- > Vous avez interrompu vos études initiales depuis au moins deux ans,
- > Vous avez au moins 24 ans au 1er octobre de l'année d'obtention du diplôme,
- > Vous avez au moins 20 ans au 1er octobre de l'année d'obtention du diplôme et vous justifiez de 2 ans d'activité ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale* (justificatifs à fournir lors de l'inscription).

Compétences acquises

Les compétences générales visées par la préparation au DAEU :

- > Communiquer de façon claire et non-ambiguë en français
- > Se servir aisément des différents registres d'expression de la langue française
- > Développer une argumentation avec un esprit critique permettant de répondre à une demande ou apporter des conseils appropriés au regard d'un sujet concernant l'activité de la structure
- > Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation

Conditions d'accès

- > Vous n'avez pas obtenu de diplôme de niveau IV,
- > Vous avez interrompu vos études initiales depuis au moins deux ans,
- > Vous avez au moins 24 ans au 1er octobre de l'année d'obtention du diplôme,
- > Vous avez au moins 20 ans au 1er octobre de l'année d'obtention du diplôme et vous justifiez de 2 ans d'activité ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale* (justificatifs à fournir lors de l'inscription).

*Les activités suivantes sont également recevables pour une inscription à l'Université :

- Toute période consacrée à l'éducation d'un enfant,
- L'inscription à Pôle Emploi,
- La participation à un dispositif de formation professionnelle destinée aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,
- L'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 susvisé.

Poursuite d'études

L'obtention du DAEU vous ouvre la voie à l'insertion ou à la promotion professionnelle.

Vous envisagez une poursuite d'études ? Voici les possibilités :

Le DAEU A (Littéraire)

Permet de poursuivre des études supérieures dans le domaine des Lettres, Art, Sciences Humaines et Sociales, Langues, Administration, Gestion, Droit, IUT,

BTS en fonction des options choisies, d'intégrer des écoles spécialisées (Écoles d'infirmiers, travailleurs sociaux...).

Le DAEU B (Scientifique)

Permet de poursuivre des études supérieures dans le domaine des Sciences, Technologies, Activités physiques et sportives, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Secteur paramédical ainsi qu'en IUT ou en BTS...

« Le DAEU est une grande chance, cette formation m'a permis d'avoir accès à des études

supérieures et de gagner de la confiance en moi »

Près de 70% des diplômés poursuivent leurs études dans la continuité ou dans les 2 années suivantes.

Infos pratiques

Service de la Formation Continue et de l'Alternance à Brest

Ouvert en stage

Contacts

Responsable pédagogique

Pierre MARTIN

Contact administratif

Annabelle GRAND-BALLESTER (Responsable administrative)

Isabelle DONNARD (secrétariat)

dae@univ-brest.fr

Tel. 02 98 01 81 45

Programme

DAEU B (Scientifique)

Enseignement en présentiel ou en distanciel*

- Mathématiques (100h) (obligatoire) uniquement en distanciel
- Français (60h) (obligatoire)

- Physique (60h) uniquement en distanciel
- Chimie (60h) uniquement en distanciel
- Biologie (60h) uniquement en distanciel
- Anglais (60h)

Dernière mise à jour le 12 septembre 2024